

**l'Europe  
et l'énergie**

# **L'Europe et l'énergie**

**Haute Autorité  
Luxembourg 1964**

---

# Sommaire

---

	Page
<b>Un choix qui engage le destin de l'Europe</b>	5
L'énergie: facteur important du développement économique et social	7
Les travaux de la Communauté	9
<b>L'énergie: un marché en pleine transformation</b>	11
La demande d'énergie	11
L'offre d'énergie	18
<b>Deux conditions essentielles pour 1975: énergie à bas prix et sécurité d'approvisionnement</b>	28
<b>Pour un marché commun de l'énergie</b>	37
<b>Annexes</b>	43
Documents et études	43
Protocole d'accord du 21 avril 1964	44





---

## Un choix qui engage le destin de l'Europe

---

L'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas constituent, avec 175 millions d'habitants, une Communauté européenne dont le destin économique et social est désormais commun.

Le relèvement des niveaux de vie et l'amélioration des conditions de travail exigent que cette Communauté puisse être assurée d'un approvisionnement régulier et d'une utilisation rationnelle de l'énergie.

L'énergie constitue en effet un facteur important pour le développement d'une économie moderne. La part d'énergie dans le coût de la production des biens industriels varie de 7 à 25%.

L'approvisionnement en énergie, le coût auquel on peut se la procurer et les quantités régulièrement disponibles sur le marché sont ainsi des éléments parfois décisifs pour la situation et le développement d'une entreprise, d'un secteur industriel ou d'une région économique.

Pour l'Europe, il est donc essentiel de disposer en permanence d'énergie en quantités qui se développent suivant les besoins toujours croissants et à des prix suffisamment bas pour assurer les meilleures conditions de concurrence à l'économie européenne et pour fournir les meilleures chances d'industrialisation aux régions les moins favorisées des six pays.

Cette énergie provient et proviendra de la Communauté elle-même, sous forme de houille, de lignite, de gaz naturel, d'énergie hydraulique, de pétrole et d'énergie nucléaire. La Communauté doit aussi importer, sous forme de pétrole, de gaz et même de charbon, une part croissante de ses besoins.

Alors que les économies, autrefois séparées, de nos six pays sont en train de se fondre dans le marché commun, alors qu'une politique agricole européenne est mise en œuvre, il est indispensable que l'Europe adopte une politique commune pour l'énergie sous toutes ses formes.

C'est la raison pour laquelle les trois exécutifs des Communautés européennes insistent sur la nécessité de créer, avec les transitions nécessaires, **un marché commun européen de l'énergie** avec les objectifs suivants:

- approvisionnement à bon marché;
- sécurité d'approvisionnement;

progressivité des substitutions entre les différentes sources d'énergie;

stabilité de l'approvisionnement tant en ce qui concerne le coût de l'énergie que les quantités disponibles;

libre choix du consommateur;

concurrence équitable entre les différentes sources d'énergie;

protection des travailleurs des entreprises productrices d'énergie.

---

## **L'énergie: facteur important du développement économique et social**

---

A la possibilité d'approvisionnement régulier et d'utilisation rationnelle de l'énergie se trouvent historiquement liées la révolution industrielle moderne et l'industrialisation des régions qui ont constitué les pôles de développement de fortes concentrations d'activités humaines.

Aujourd'hui encore, l'énergie constitue un facteur important pour le développement économique et social ainsi que pour la localisation industrielle.

La part des facteurs de production destinée à fournir à l'économie l'énergie nécessaire représente environ 9 à 10% du total.

Pour l'agriculture, la part de l'énergie dans le coût de production fluctue entre 2 et 4%; pour les transports, de 15 à 18% (y compris la taxe sur les carburants) et pour l'industrie elle varie selon les secteurs: 15% et plus en chimie, cimenterie, céramique, verrerie, produits non ferreux, avec une pointe de 20 à 25% pour les produits sidérurgiques; 10% environ dans l'industrie mécanique et la construction électrique; 5% pour les autres produits manufacturés et les produits alimentaires.

L'énergie constitue donc un élément important de la formation des coûts de production. On doit s'en préoccuper d'autant plus que la concurrence s'intensifie sur les marchés mondiaux et que le coût de certains facteurs est orienté vers la hausse.

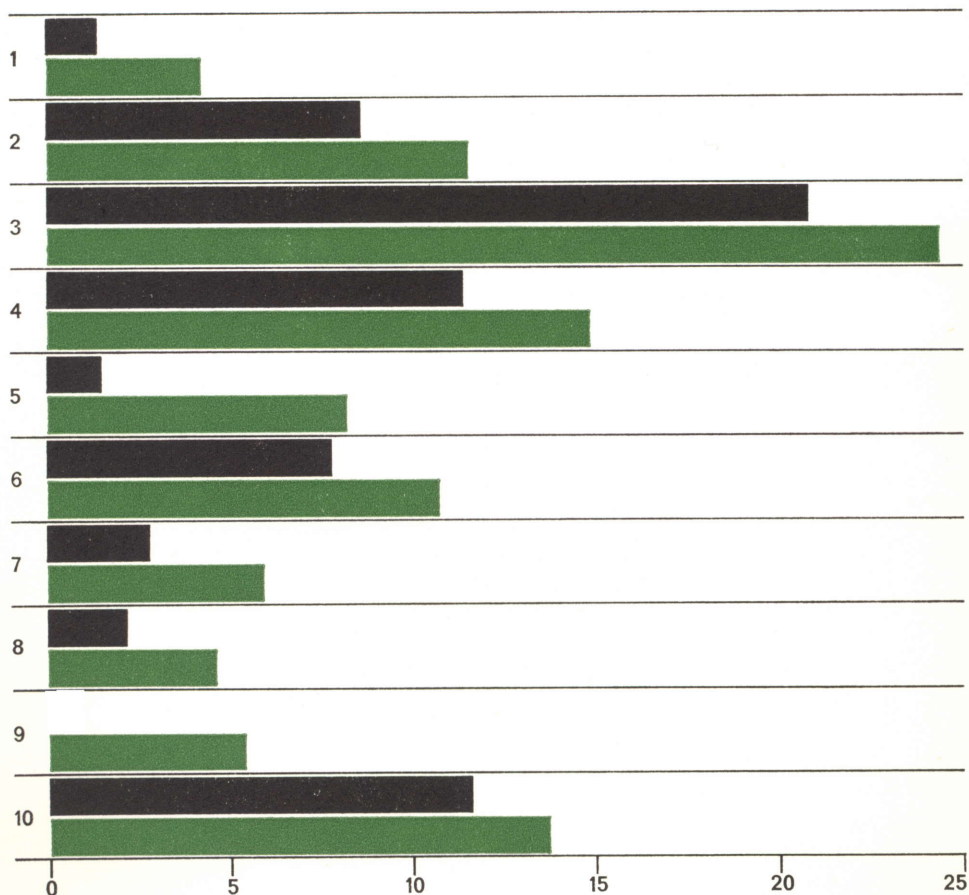
Ces considérations mettent en lumière l'importance que revêt, pour le développement économique de la Communauté, un niveau aussi bas que possible du prix de l'énergie.

En effet, une réduction du coût de l'énergie n'aurait pas seulement une incidence directe sur les prix de vente et, par là, sur la compétitivité de l'économie européenne sur le marché mondial, mais elle constituerait également un facteur important d'expansion, notamment dans les régions moins développées, par son influence sur le développement des investissements.

## Part des frais d'énergie dans le coût total de certains produits pour l'ensemble de la Communauté

- Achats directs d'énergie en % de la valeur des produits
- Achats directs et indirects cumulés d'énergie en % de la valeur des produits

- 1 Industrie agricole et alimentaire
- 2 Matériaux de construction et verre
- 3 Mines de fer et sidérurgie
- 4 Minerais et métaux non ferreux
- 5 Industrie mécanique et électrique
- 6 Chimie
- 7 Textile, habillement, cuir
- 8 Industries diverses
- 9 Bâtiment et génie civil
- 10 Transports





Actuellement, les différentes sources d'énergie continuent à relever en Europe d'autorités nationales et communautaires diverses et à être régies, notamment en matière de prix, de politique commerciale et de fiscalité, par des règles et des régimes différents.

A la longue, ces différences devront s'effacer car le succès du marché commun européen implique également la création d'un marché commun de l'énergie, doté de règles et de régimes communs.

**En 1970, le marché commun formera un vaste espace économique régi par des règles communes. Comment serait-il possible dès lors que l'énergie puisse présenter un facteur de distorsion grave, constituant ainsi ce que M. P.-O. Lapie, président de l'interexécutif européen «Énergie», appelle un flot de résistance dans la marche à l'intégration ?**

---

## **Les travaux de la Communauté**

---

C'est la raison pour laquelle les institutions communautaires se sont attachées à définir les conditions, les objectifs et le calendrier pour une politique commune de l'énergie.

Le charbon est régi par les dispositions du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C.E.C.A.), tandis que les autres sources classiques de l'énergie relèvent du traité instituant la Communauté économique européenne (C.E.E.) et que l'énergie nucléaire est soumise au traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (C.E.E.A.). Les trois traités ne contiennent de dispositions ni en ce qui concerne le contenu d'une politique énergétique commune ni en ce qui concerne un calendrier d'élaboration d'une telle politique. Pour remplir cette lacune, il faut donc une décision unanime des gouvernements des pays membres de la Communauté.

Dès le début de son activité, la Haute Autorité, responsable du marché commun du charbon, était consciente qu'une politique charbonnière cohérente devait s'inscrire dans le cadre d'une politique générale de l'énergie. Déjà en **1953**, sur les instances de la Haute Autorité, un **Comité mixte**, composé de représentants de celle-ci et du Conseil de ministres, a

été créé. En **1957**, ce comité a publié un **premier bilan énergétique** et des **premières prévisions à long terme**.

Le **8 octobre 1957**, le **Conseil spécial de ministres de la C.E.C.A.** a chargé la Haute Autorité de lui soumettre, en collaboration avec les exécutifs de la C.E.E. et de la C.E.E.A. — qui devaient commencer leur travail le 1<sup>er</sup> janvier 1958 —, des **propositions sur la réalisation d'une politique coordonnée de l'énergie**. A cette époque même, la crise charbonnière avait confirmé le point de vue initial de la Haute Autorité et avait prouvé plus fortement que jamais la nécessité d'une telle politique.

Les liaisons qui se sont établies entre les trois exécutifs pour remplir le mandat du Conseil de ministres se sont institutionnalisées en **1959** par la constitution d'un **groupe de travail interexécutifs «Énergie»** dont le chef de file est la Haute Autorité et qui est composé par des représentants des trois exécutifs.

Depuis le mois de mars **1960**, la Haute Autorité, appuyée par plusieurs résolutions du Parlement européen, a soumis au Conseil de ministres de la C.E.C.A. une série d'études et de propositions au nom de ce groupe. Parmi celles-ci, il convient de citer notamment le **«Mémoire sur la politique énergétique» du 25 juin 1962**, l'**«Étude sur les perspectives énergétiques à long terme de la Communauté européenne» du mois de décembre 1962** et, enfin, le **«Projet d'accord tendant à créer, en ce qui concerne le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, les conditions permettant la réalisation d'un marché commun de l'énergie» du 3 avril 1963**. Un projet de protocole d'accord fut, enfin, élaboré par un **Comité spécial de politique énergétique** présidé par M. P.-O. Lapie, sur la base de principes exposés aux gouvernements par le président Dino Del Bo, dans une suite de contacts bilatéraux. Le projet fut accepté unanimement par les gouvernements réunis dans le Conseil spécial de ministres, le **21 avril 1964**. On trouvera en annexe la liste complète de ces travaux ainsi que des résolutions du Parlement européen.

Dans cette brochure, nous montrerons dans une première partie l'évolution profonde qui s'est manifestée sur le marché européen de l'énergie. Nous analyserons ensuite, à la lumière des travaux publiés par les experts européens, quelles sont les perspectives énergétiques à long terme pour la Communauté. En conclusion, on indiquera l'orientation qui s'impose en fonction de ces perspectives ainsi que les principes d'action contenus dans le protocole d'accord du 21 avril 1964.

# L'énergie: un marché en pleine transformation

Pour analyser l'évolution et les caractéristiques de l'offre et de la demande sur le marché commun, nous tiendrons compte de toutes les formes d'énergie primaire, utilisées ou disponibles, comprenant essentiellement:

- ▶ les combustibles solides (houille et lignite),
- ▶ les combustibles liquides (pétrole),
- ▶ le gaz naturel,
- ▶ l'énergie hydraulique et géothermique,
- ▶ l'énergie nucléaire.

Une commune mesure entre ces diverses formes d'énergie sera utilisée: la tonne équivalent charbon (tec), c'est-à-dire la quantité d'énergie nécessaire pour obtenir d'une source quelconque un pouvoir calorifique égal à celui d'une tonne de charbon.

## 1. La demande d'énergie

### La consommation d'énergie primaire dans la Communauté européenne

■ en millions de tec

● en %

		1950	1960	1963	1964 <sup>(*)</sup>
Houille	■	213,4	248,0	254,7	244,7
	●	74	54	45,8	43
Lignite	■	25,2	34,5	36,0	36,2
	●	9	7	6,5	6,4
Pétrole	■	29,8	122,7	204,1	224,5
	●	10	27	36,7	39,5
Gaz naturel	■	1,1	13,5	18,8	20,0
	●	—	3	3,4	3,5
Énergie hydraulique et géothermique	■	19,7	42,6	42,3	43,0
	●	7	9	7,6	7,6
Total	■	289,2	461,3	555,8	568,5
	●	100,0	100,0	100,0	100,0

(\*) Prévisions.

Ce qui frappe le plus à la lecture de ce tableau est en premier lieu la croissance totale de la consommation d'énergie :

289,2 millions de tec en 1950 ;  
555,8 millions de tec en 1963 ;  
568,5 millions de tec en 1964 (prévisions).

Ce mouvement va de pair avec un plafonnement des quantités de houille consommées à environ 250 millions de tonnes par an.

Par rapport au total, la part respective des diverses sources d'énergie a été profondément modifiée :

- ✦ celle du pétrole est en expansion spectaculaire (39,5% contre 10%),
- ▶ celle de la houille est en recul sensible (43% contre 74%),
- ▶ le gaz naturel commence (3,5%) à occuper une place qui mérite attention,
- ▶ l'énergie nucléaire n'est pas encore entrée en ordre significatif dans le bilan énergétique de la Communauté européenne.

A propos de l'évolution des parts respectives des diverses sources d'énergie, il n'est pas sans intérêt de souligner qu'aux États-Unis le phénomène de substitution s'est produit également aux dépens du charbon ; en 1913, celui-ci représentait 90% des besoins énergétiques ; en 1939, la couverture était encore assurée par le charbon à concurrence de 67,5% mais, dès 1955, cette quote-part était ramenée à 41% et à 33,5% en 1960. Le phénomène s'est produit en faveur du pétrole (26% en 1960 contre 18,5% en 1939) et surtout du gaz naturel (34,5 contre 9%). Il faut noter que cette évolution des parts relatives des différentes sources s'est opérée sur un marché où la demande d'énergie était croissante. Ainsi, si le recul de la quote-part du charbon est considérable, celui du chiffre absolu est fort réduit : 424,3 millions de tonnes en 1939 et 396,8 millions en 1960.

## Couverture de la consommation intérieure d'énergie de la Communauté par les importations nettes

■ en millions de tec

● en %

		1950	1960	1963	1964 <sup>(1)</sup>
Combustibles solides (houille, coke, lignite)	■	— 5,9 <sup>(2)</sup>	17,0	30,5	28,6
	●	— 2,0	4,0	5,5	5,0
Pétrole	■	32,0	106,0	205,8	227,6
	●	11,1	23,0	37,0	40,0
Total des importations nettes (y compris électricité)	■	26,7	125,0	238,3	258,6
	●	9,2 <sup>(2)</sup>	27,4	42,9	45,5

(1) Prévisions.

(2) Exportations nettes.

(\*) Les chiffres pour 1950 ne sont pas calculés sur la même base que ceux indiquant les importations à partir de 1960. Ils ne sont donc pas strictement comparables mais indiquent très clairement la tendance générale.

Le deuxième fait important dans cette évolution est que le pétrole constitue essentiellement de l'énergie importée. La Communauté devient ainsi de plus en plus dépendante de ses achats d'énergie dans des pays tiers: en 1964, les six pays membres importeront 45,5% de l'énergie consommée contre 27,4% en 1960.

Depuis longtemps déjà, la structure de la demande évolue en faveur des formes d'énergie élaborée ou **énergie secondaire** dont la production a été rendue possible ou améliorée par des progrès techniques et dont la consommation a été stimulée par l'évolution des techniques en matière de moteurs et de chauffage.

Pratiquement, 70% des ressources communautaires en énergie primaire (production intérieure et importations) sont transformées en énergie secondaire: courant électrique dans les centrales thermiques; gaz de distillation et coke; carburants auto et diesel ainsi que fuel.

Regardant l'évolution de la répartition des besoins totaux d'énergie par secteur d'utilisation, on obtient les données suivantes:

**Répartition des besoins totaux d'énergie selon les secteurs d'utilisation**

■ en millions de tec  
● en % du total

		1950	1955	1960	1965 <sup>(1)</sup>
Sidérurgie <sup>(2)</sup>	■	29,5	42,9	52,0	63,7
	●	10,2	11,0	11,3	11,2
Autres industries	■	53,1	71,6	87,6	105,8
	●	18,4	18,4	19,0	18,6
Transports	■	37,6	48,8	54,0	79,8
	●	13,0	12,6	12,8	14,0
Secteur domestique	■	61,1	86,1	96,5	115,5
	●	21,1	22,1	20,9	20,2
Centrales électriques <sup>(3)</sup>	■	19,7	28,8	42,6	48,3
	●	6,8	7,4	9,2	8,5
Centrales thermiques	■	50,0	66,5	80,6	110,1
	●	17,3	17,1	17,5	19,3
Producteurs primaires, pertes transformation et distribution	■	38,2	44,3	43,0	46,7
	●	13,2	11,4	9,3	8,2
Total	■	289	389	461	570
	●	100	100	100	100

(1) Prévisions.

(2) Dont coke pour la consommation au haut fourneau et combustibles solides pour l'agglomération:

1950	1955	1960	1965
24--25	39,8	49,0	53,7

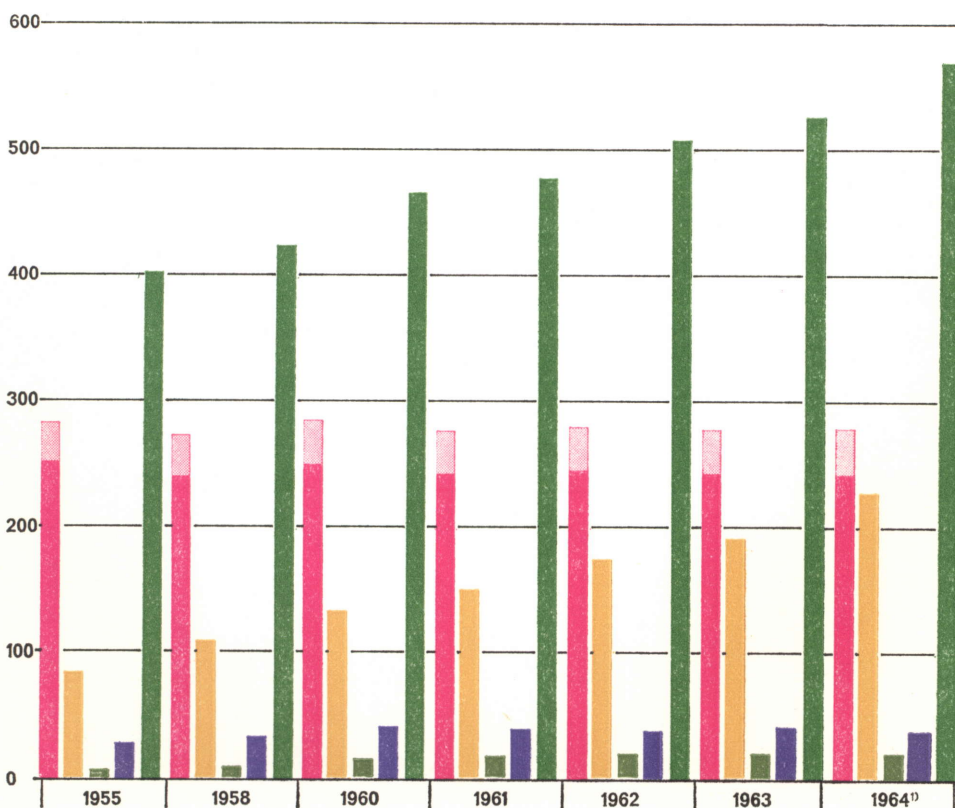
(3) Hydrauliques, géothermiques et nucléaires.

**Répartition de la consommation totale d'énergie d'après les différentes sources en millions de tec**

	1955	1958	1960	1961	1962	1963	1964 <sup>(1)</sup>
Houille	253,7	241,5	248,1	243,8	248,8	254,7	244,7
Lignite	31,7	33,2	34,5	33,8	35,3	36,0	36,2
Produits pétroliers	83,5	108,4	122,7	144,7	175,5	204,1	224,5
Gaz naturel	5,5	8,1	13,5	16,3	17,8	18,8	20,0
Électricité <sup>(2)</sup>	29,2	34,7	42,6	40,0	37,2	42,3	43,0
Consommation totale	403,7	425,9	461,3	478,6	514,5	555,8	568,5

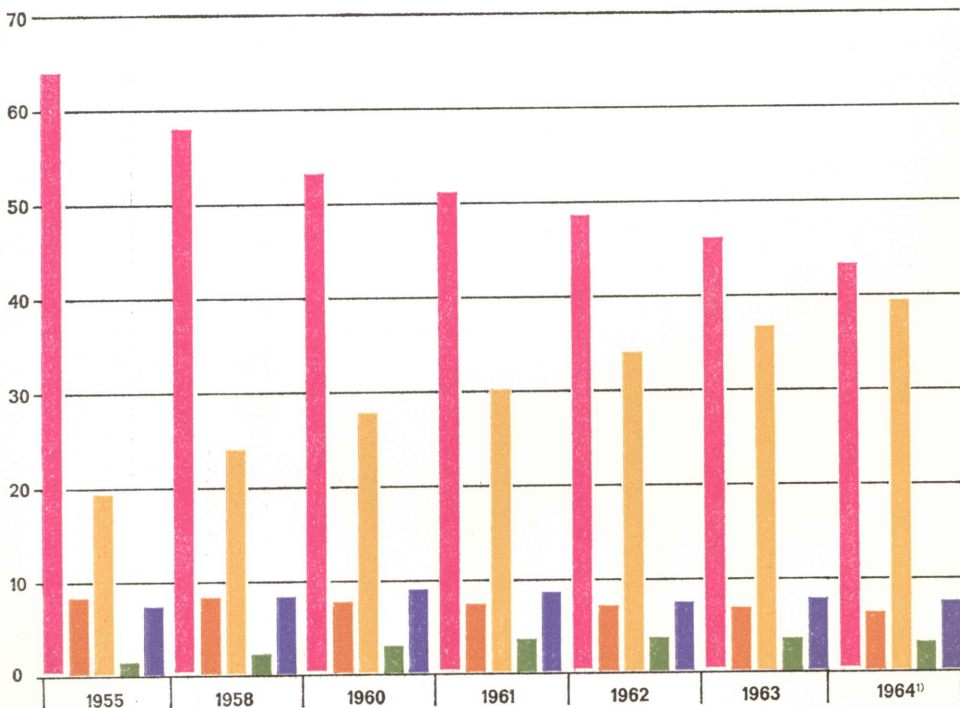
(1) Prévisions.

(2) Hydraulique, géothermique et nucléaire.



**Répartition de la consommation totale d'énergie d'après les  
différentes sources en %**

- Houille
  - Lignite
  - Pétrole
  - Gaz naturel
  - Énergie hydraulique, nucléaire et géothermique
- (<sup>1</sup>) Prévisions.

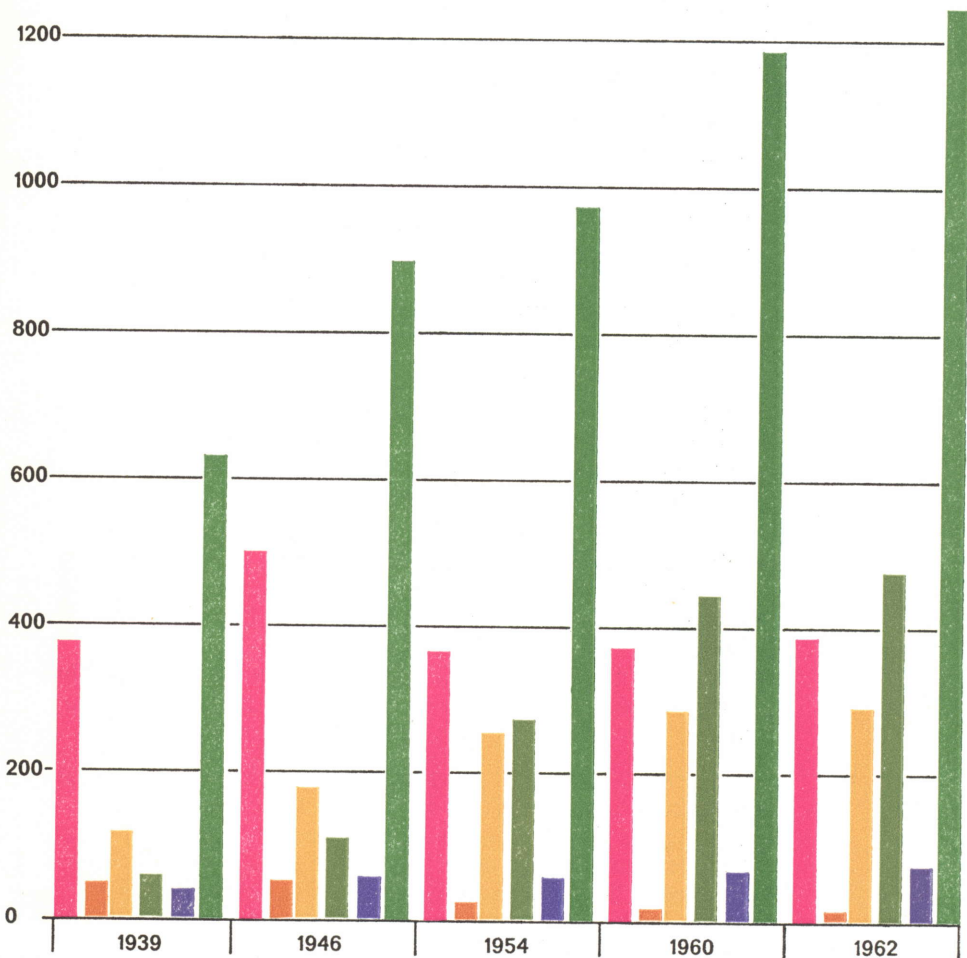




## Consommation d'énergie primaire aux États-Unis

en millions de tec

	1939	1946	1954	1960	1962
Charbon bitumineux	376,1	500,9	366,0	374,4	387,8
Anthracite	48,2	52,2	23,9	15,4	14,2
Produits pétroliers	115,9	182,3	254,2	285,0	292,2
Gaz naturel	56,9	105,4	270,8	443,0	476,2
Électricité hydraulique	33,9	55,2	56,4	67,7	75,0
Consommation totale	630,0	896,0	971,1	1.185,5	1.245,4



---

## 2. L'offre d'énergie

---

Depuis une dizaine d'années, l'offre d'énergie est dominée par les traits essentiels suivants :

- la **découverte** et la valorisation de ressources énergétiques considérables dans plusieurs parties du monde, sous l'action stimulante de facteurs économiques et politiques;
- la révolution intervenue dans les modes et techniques de **transport**: accroissement des dimensions et de la rapidité des navires, qui a entraîné une réduction des coûts; application de plus en plus étendue de moyens de transport spéciaux, tels que pipe-lines pour le pétrole, méthanoducs et navires méthaniers pour le gaz, lignes à haute et très haute tension pour l'énergie électrique;
- avènement progressif de l'**énergie nucléaire**;
- exploitation accélérée de **nouvelles sources d'énergie** sur le territoire de la Communauté, spécialement de gaz naturel;
- mesures de **rationalisation** négatives (fermetures de sièges) et positives (augmentation de productivité) dans les bassins charbonniers de la Communauté pour tenter d'assurer l'adaptation de la production de houille aux conditions nouvelles de concurrence prévalant sur le marché de l'énergie en Europe.

Les premiers de ces facteurs d'évolution sont apparus en Europe et ont commencé certainement à jouer depuis le début de la décennie 1950—1960; ils se sont accentués progressivement au point de caractériser le nouvel aspect de l'économie énergétique de notre continent.

Au début, ces tendances structurelles n'apparaissent pas clairement en raison de l'incidence d'une conjoncture industrielle extrêmement favorable et des mesures réglementaires parfois encore en vigueur dans le cadre de la politique de reconstruction des différents pays de la Communauté. Ainsi prévalut assez longtemps l'**atmosphère d'une pénurie énergétique** permanente qui a d'ailleurs exercé une forte influence sur la rédaction du traité de Paris.

Dans ce climat se développa un processus de **substitution** de formes d'énergie et de **réduction des consommations spécifiques** dans les secteurs typiquement «charbonniers», tels que la sidérurgie et la production de l'énergie thermoélectrique. Rien que dans ces deux secteurs, on calcule qu'environ 30 millions de tonnes de charbon ont été économisées par la mise en œuvre des progrès techniques.

En **1956**, la crise qui suivit les événements de **Suez** renforça brusquement les tendances déjà décelables dans l'offre d'énergie.

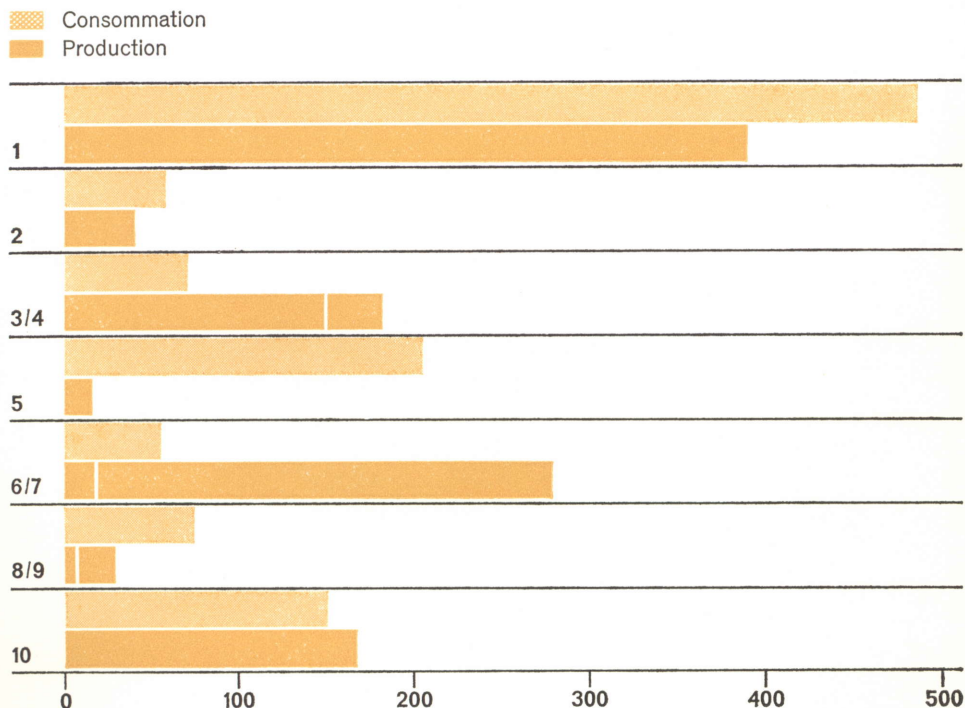
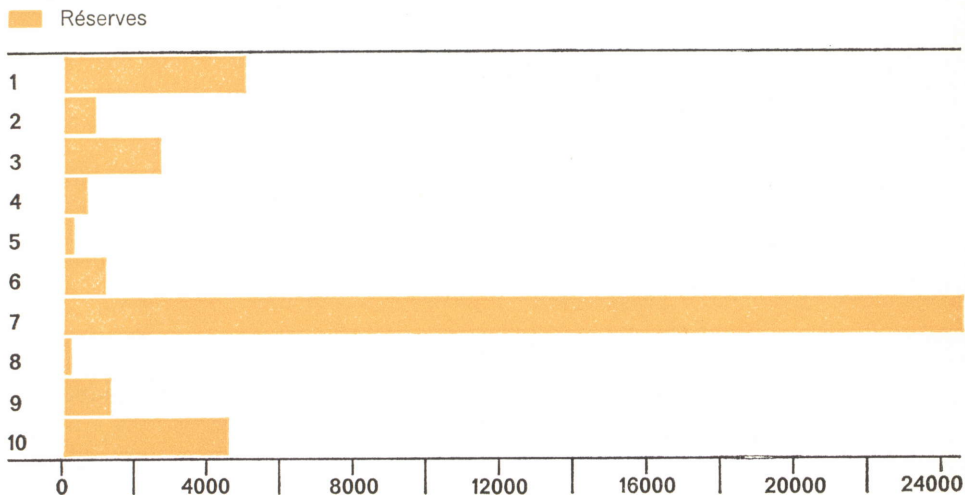
Les compagnies pétrolières cherchèrent à accroître la souplesse de leur dispositif, diversifiant les recherches sur le plan géographique, développant les capacités de production et accroissant la capacité de transport de la flotte. Tout ceci se traduisit dans une **forte augmentation de l'offre d'énergie**. Une pression s'exerça sur les prix d'autant plus que de nouvelles compagnies entraient en action ou se développaient de manière indépendante par rapport aux huit grandes sociétés pétrolières mondiales, renforçant ainsi la concurrence en matière de prix.

A cette époque, le pétrole soviétique réapparaît sur le marché après une longue période d'absence; en même temps, les mesures de protection prises par le gouvernement américain en faveur de la production intérieure contribuent à alourdir l'offre en **canalisant vers l'Europe des excédents des divers centres de production du pétrole**.

De même, au moment de la crise de Suez fin 1956, les consommateurs européens d'énergie cherchèrent à se prémunir contre un risque de pénurie en concluant des **contrats à long terme pour la livraison de charbon américain**, pour lesquels les conditions de vente et de transport étaient relativement lourdes. Chez les consommateurs, les stocks doublèrent en 1956—1957; les importations en provenance des États-Unis passèrent de 16 à 38 millions de tonnes entre 1955 et 1957. Mais les stocks et quantités importées, avec les engagements pris à long terme, contribuèrent à peser sur le marché de l'énergie lorsque, après la fin rapide de la crise de Suez, l'offre redevint abondante, sinon pléthorique.

## Consommation, production et réserves de pétrole brut en 1960 dans les différentes régions du monde

en millions de tonnes d'équivalent de brut



	Consommation	Production	Réserves
1 États-Unis	485,0	388	4.980
2 Autres pays de l'Amérique du Nord (Canada et Mexique)	57,0	40	860
3 Venezuela	70	148	2.650
4 Autres pays de la zone des Caraïbes et de l'Amérique du Sud		31	600
5 Europe occidentale	204,0	15	240
6 Afrique	54,5	17	1.150
7 Proche-Orient		259	24.570
8 Extrême-Orient	74,0	6	185
9 Indonésie		21	1.270
10 Bloc soviétique	150,0	167	4.500
Monde	1.094,5	1.092	41.010

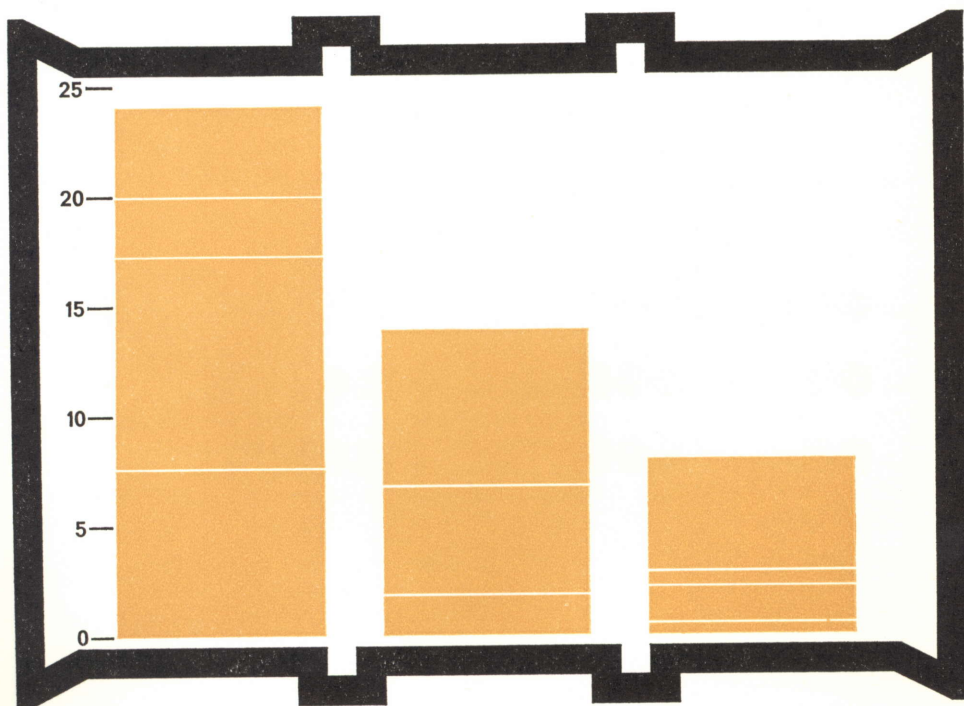
Le graphique ci-contre des réserves pétrolières fait clairement ressortir la position dominante des pays du Proche-Orient. La concentration y est particulièrement forte: il faudrait 95 ans de production au rythme de 1960 pour y épuiser les réserves actuellement connues alors qu'il suffirait de 13 ans aux États-Unis et 18 ans au Venezuela. Deux tiers des réserves mondiales connues se situent en effet au Proche-Orient et ce facteur conditionne fortement la structure de l'offre énergétique.

Du rapport entre les chiffres de consommation et de production selon les grandes régions une grande tendance se dégage: le pétrole s'écoule de zones à forte production et à consommation relativement faible (Proche-Orient, Venezuela, Indonésie) vers des régions à forte consommation et à faible production (Europe occidentale et Japon). Sur le marché du pétrole, les États-Unis occupent une position déterminante avec une production et une consommation représentant respectivement 38 et 44% des chiffres mondiaux.

## Les coûts de la production pétrolière



en dollars par tonne de brut


	U.S.A.	Venezuela	Proche-Orient
Prospection	7—8	1,5—2	0,3—0,5
Nouveaux puits	9—10	4,0—5,5	1,5
Frais d'exploitation	2—3	(compris dans les frais de mise en service)	0,5
Charges fiscales	4	7	5
Somme	22—25	12,5—14,5	7,3—7,5

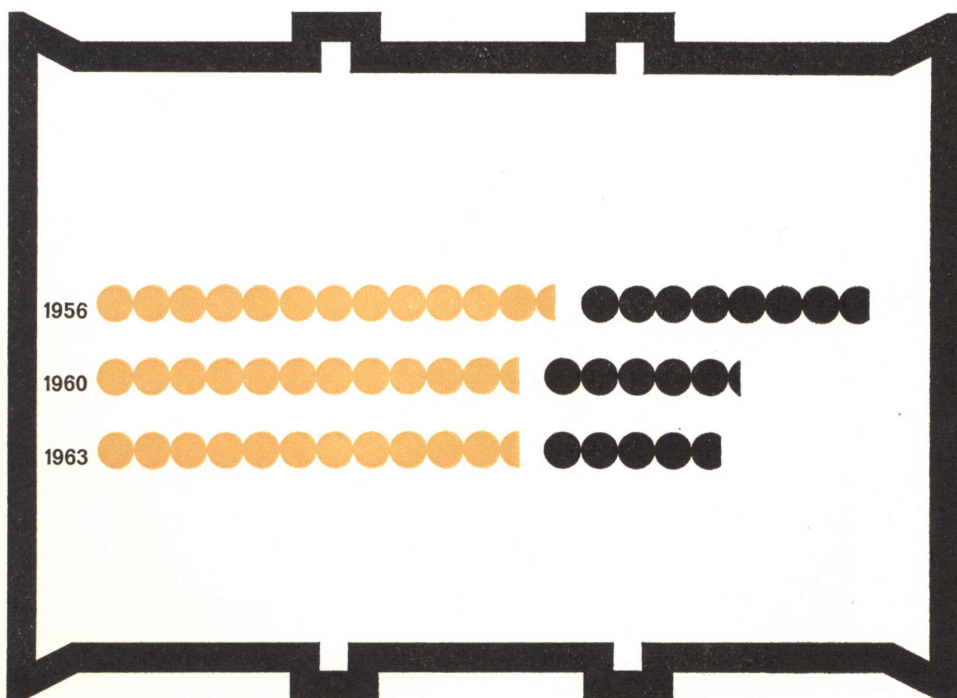


## Prix cif du pétrole brut de Koweït

en dollars par tonne métrique

	1956	1960	1963
 Prix du brut	12,50	11,50	11,50
 Fret AFRA	7,80	5,30	4,50
Prix cif Naples	20,30	16,80	16,00

 = 1 dollar



**L'année 1958 devait se révéler comme une date charnière pour la prise de conscience de la transformation de structure qui s'opérait en Europe sur le marché de l'énergie.** Un ralentissement de l'activité économique constitua alors un brusque coup de frein à l'expansion de la consommation d'énergie, à un moment où l'offre était particulièrement abondante. Les stocks aux carreaux des mines augmentaient rapidement et passaient de 7,2 millions de tonnes en 1957 à plus de 31 millions de tonnes en 1959. La baisse rapide des prix du pétrole et du charbon importé força le charbon communautaire à des alignements de prix et à de dures adaptations. Celles-ci furent spécialement ressenties dans les pays producteurs de charbon où les besoins en énergie étaient essentiellement couverts par la houille: la Belgique avec son bassin Sud plus vulnérable (couverture en charbon: 66%), la France (75%) et l'Allemagne (89%).

L'effort d'adaptation de l'industrie charbonnière dans la Communauté a été fait à cette époque à un degré et selon un rythme inégalés dans toute son histoire. La rationalisation a consisté, d'une part, à abandonner certaines capacités de production dont l'exploitation ne pouvait être assurée dans les conditions de rentabilité requises et, d'autre part, à mettre en œuvre des mesures de mécanisation, de concentration et d'organisation de la production assurant de meilleurs résultats d'exploitation.

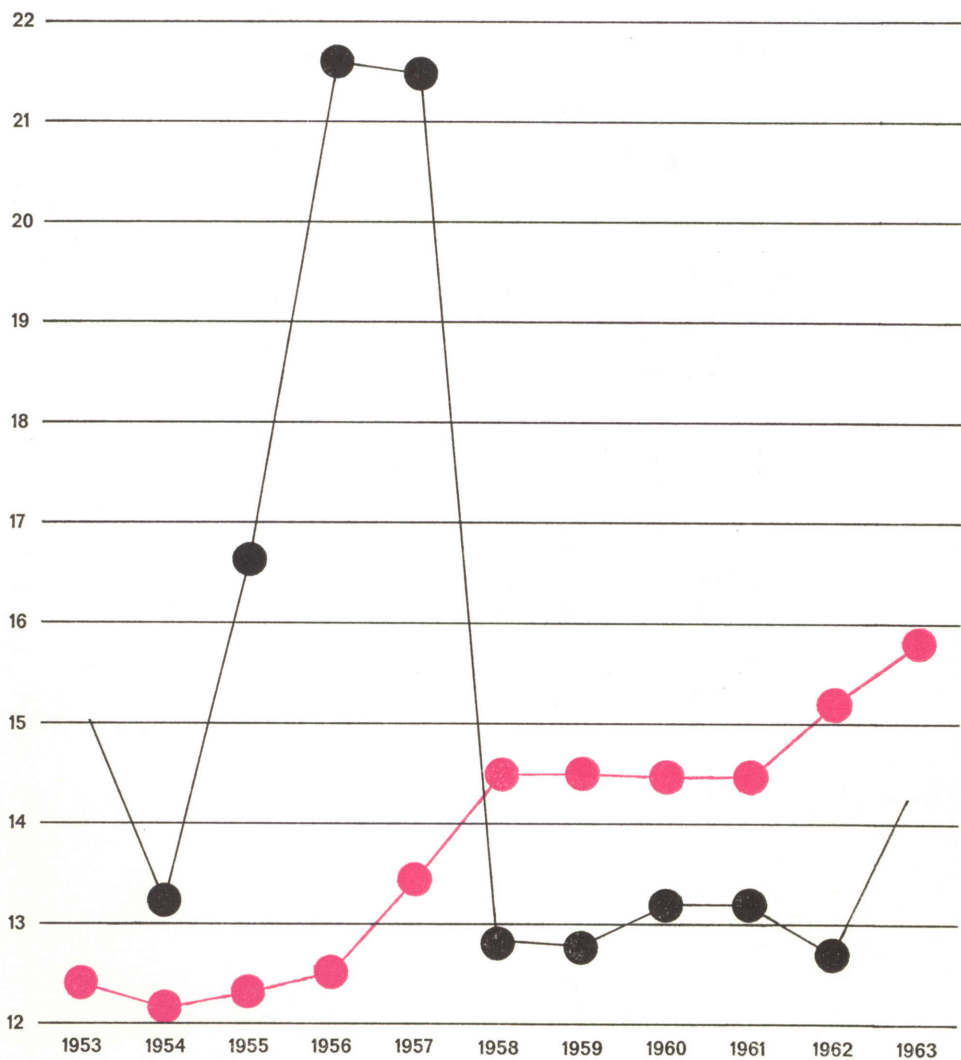
Le graphique ci-contre met clairement en lumière la hausse sensible des prix des charbons américains importés en 1956—1957, période où la crise de Suez pesa sur les conditions de fret et sur les prix des produits énergétiques. Par contre, depuis 1958, les prix des charbons importés des États-Unis restent en deçà de ceux de la Ruhr. A titre d'illustration de la fluctuation, notons que les prix cif Amsterdam-Anvers-Rotterdam furent, pour les fines à coke américaines importées, de 26,81 dollars en décembre 1956 et 13,52 dollars en décembre 1958. Dans les prix cif pratiqués à l'importation en provenance des États-Unis, ce sont surtout les fluctuations des frets qui furent les plus sensibles, variant de 15,05 dollars la tonne (décembre 1956) à 2,59 dollars la tonne (décembre 1962). Le prix fob Hampton Roads n'a connu que des oscillations réduites: 8,67 (juin 1954) comme minimum et 11,76 (décembre 1956) comme maximum. En janvier 1964, le prix cif de 14,63 dollars comprend un fret de 4,30 dollars et un prix fob de 10,33 dollars.



## Évolution des prix du charbon importé des États-Unis et du charbon de la Ruhr en dollars par tonne (sans taxes)

- Menus-fines à coke de mélange importées
- Fines lavées de la Ruhr, prix de barème départ mine

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
	15,21	13,23	16,63	21,60	21,48	12,84	12,78	13,11	13,11	12,97	14,43	14,63
	12,63	12,17	12,34	12,53	13,45	14,49	14,49	14,47	14,47	15,17	15,58	15,96



Cet effort s'est traduit dans les chiffres suivants pendant les années les plus marquantes de la crise charbonnière:

- De 1957 à 1962, dans la Communauté, la **production** est passée de 249 millions à 227 millions de tonnes avec des effectifs de mineurs de fond dont le nombre est passé de 658.500 à 470.000.
- De 1957 à 1962, dans la Communauté, 121 **sièges** ont été fermés ou arrêtés pour être concentrés, ce qui représente une suppression de 30% des sièges en activité en 1957.
- L'**extraction journalière** moyenne en tonnes nettes par siège pour la Communauté, qui en 1953 était de 2.000 tonnes, s'élevait:
  - en 1958 à 2.300 tonnes
  - en 1961 à 2.850 tonnes
  - en 1962 à 3.000 tonnes
- La part de la production de charbon de la Communauté extraite par une **mécanisation complète** de l'abattage, qui en 1952 était de 9,6%, s'élevait:
  - en 1956 à 19,8 %
  - en 1959 à 21,7 %
  - en 1961 à 40,0 %
  - en 1962 à 55,0 %
- Le **rendement** moyen total fond par poste est passé de 1.525 kg en 1956 à 2.165 kg fin 1962.

Depuis lors, l'effort s'est poursuivi dans le même sens; la production de 1963 a été de 223,4 millions de tonnes avec des effectifs de fond de 441.500 ouvriers; le nombre de sièges a encore été réduit de 13 unités; la part de production par mécanisation complète est passée à 59%; la capacité de production par siège s'est accrue pour atteindre 3.130 tonnes et le rendement par poste de fond atteint 2.272 kg fin 1963.

Selon une récente étude, publiée par la Haute Autorité de la C.E.C.A. (1), la tendance de l'offre ne sera guère modifiée en 1964.

### ► **Charbon**

Les mines de la Communauté produiront quelque 227,5 millions de tonnes de houille comme en 1962, les producteurs cherchant à maintenir ce niveau par leur politique de rationalisation, de recrutement et d'investissements. Par ailleurs, la Communauté importera 30 à 31 millions de tonnes de charbon.

### ► **Pétrole**

La production mondiale de pétrole continue à se développer après avoir atteint 1.350 millions de tonnes en 1963, dont 350 au Proche-Orient, 475 en Amérique du Nord, 225 en U.R.S.S., Chine et Europe de l'Est, 51 en Afrique et 18 en Europe occidentale. La part du Moyen-Orient dans l'approvisionnement de la Communauté qui fut réduite entre 1959 et 1963 par des importations d'Afrique et d'U.R.S.S. va probablement progresser à nouveau.

### ► **Gaz naturel**

La production de gaz naturel dans la Communauté continue à progresser: 20,1 millions de tec prévus pour 1964 contre 18,9 millions en 1963. L'effet des importantes disponibilités découvertes aux Pays-Bas se fera sentir plus tard quand aura été assurée, en 1965, la mise en place des feeders de transport et des canalisations de distribution.

### ► **Électricité**

Tandis que l'offre d'électricité thermique et hydraulique continue à croître, l'ensemble de puissance installée des centrales nucléaires de la Communauté s'enrichira de 2 unités de production importantes et atteindra environ 1,1 million de tec.

(1) La conjoncture énergétique dans la Communauté: Situation à la fin de 1963 — Perspectives 1964. Luxembourg, janvier 1964.

---

## Deux conditions essentielles pour 1975: énergie à bas prix et sécurité d'approvisionnement

---

En 1975, la Communauté européenne devra disposer, à des prix acceptables, d'environ 850 millions de tec par an pour couvrir ses besoins énergétiques, contre — rappelons le — 289,2 millions en 1950 et 461,3 millions en 1960. De la réponse à cette question d'approvisionnement en énergie dépend, dans une mesure importante, la possibilité d'expansion économique et de développement social des six pays membres.

La Haute Autorité et les exécutifs de la C.E.E. et de l'Euratom ont établi une **étude sur les perspectives énergétiques à long terme de la Communauté européenne** (1). Les chiffres retenus en matière de prévision énergétique reposent évidemment sur certaines hypothèses de développement économique général ou de secteur. Ces hypothèses ont été formulées avec toute la prudence requise par leurs auteurs mais il ne faut pas pour autant les considérer comme des certitudes mathématiques. L'étude fait cependant ressortir les tendances suivantes concernant l'offre en énergie et la structure de la demande:

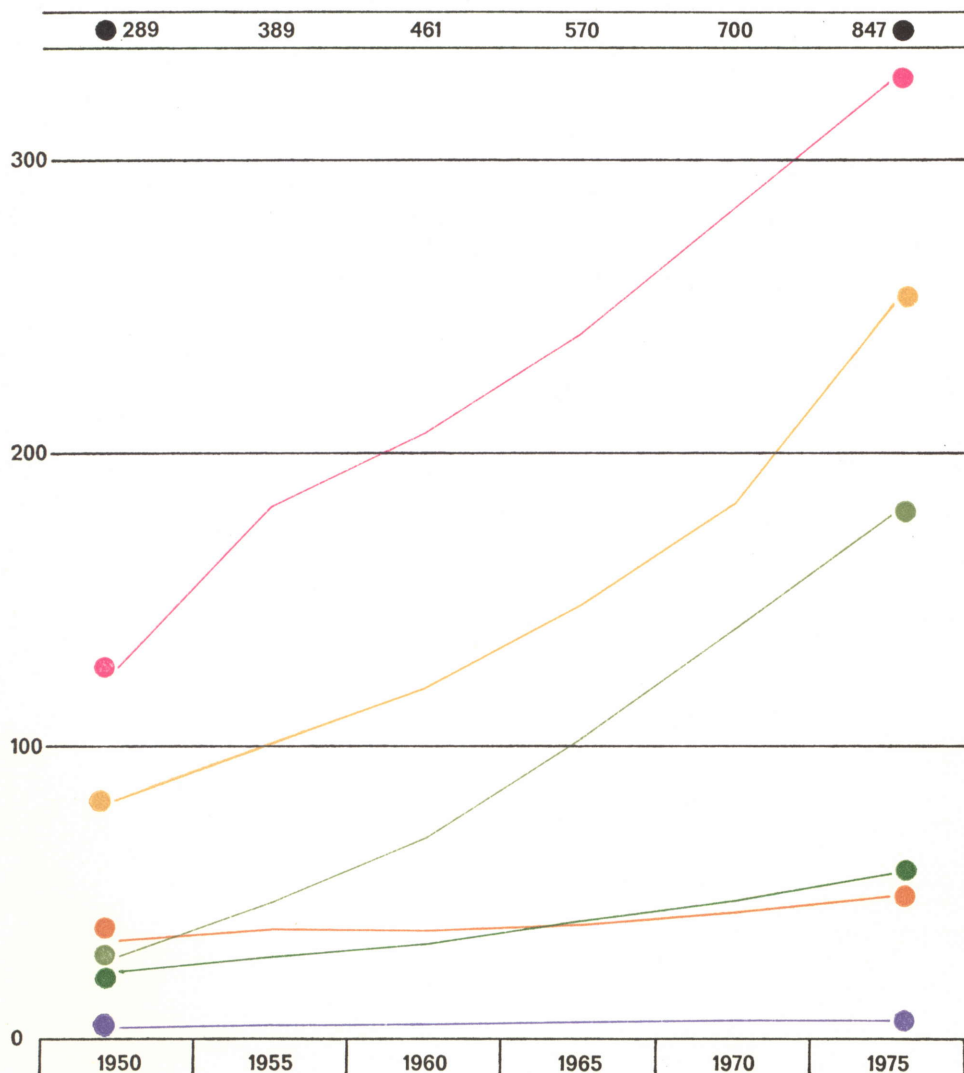
- L'accroissement des besoins de la Communauté sera principalement couvert par de **l'énergie importée** et spécialement par le pétrole dont la quote-part dépassera les 50% en 1975.
- Parallèlement, la **part du charbon** diminuera, se chiffrant à un tiers des besoins totaux en 1970 et à un peu plus d'un quart en 1975, tandis que celle du charbon produit dans la Communauté dépendra des mesures d'assainissement et d'aides qui seront adoptées dans le cadre d'une politique énergétique de la Communauté.

(1) Étude sur les perspectives énergétiques à long terme de la Communauté européenne. Haute Autorité de la C.E.C.A.; Commissions de la C.E.E. et de la C.E.E.A. Luxembourg, décembre 1962.

## Prévisions de la consommation globale d'énergie primaire

en millions de tec

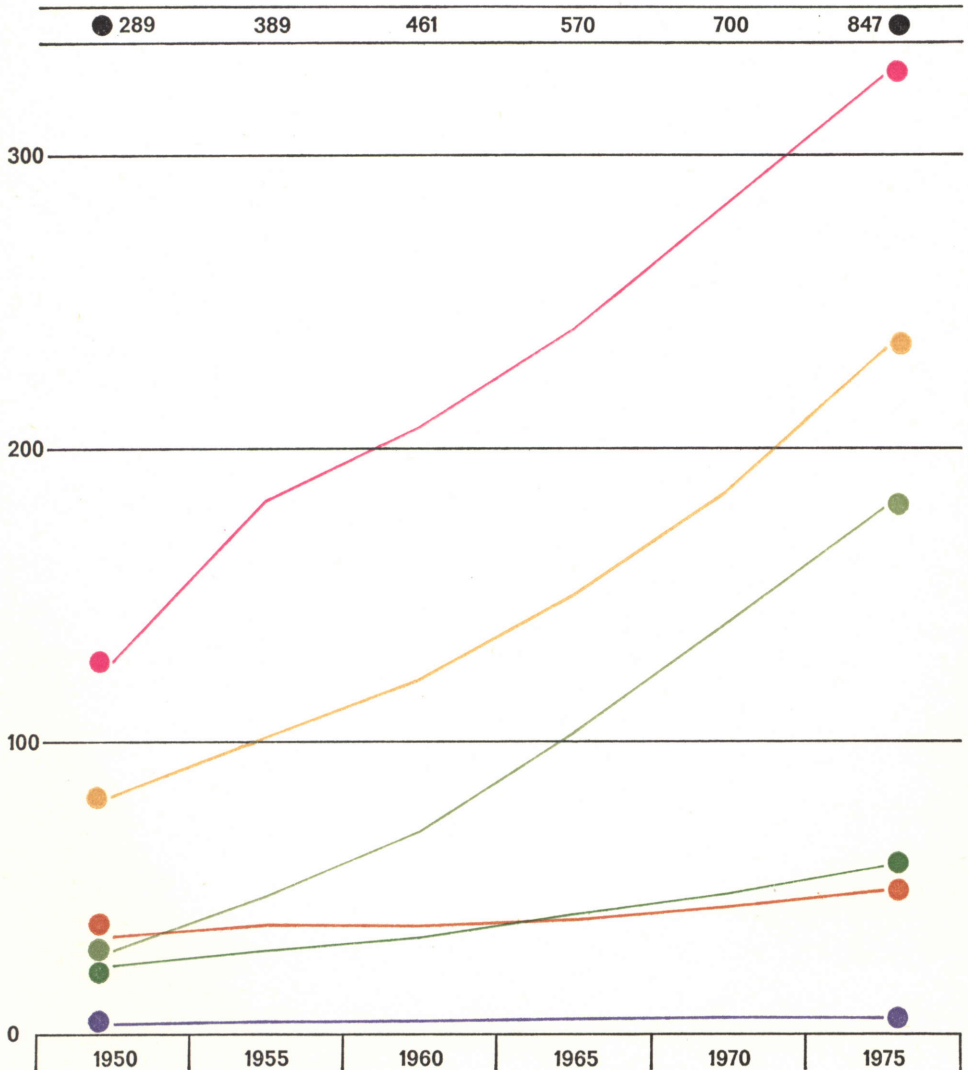
	1950	1975		1950	1975
Allemagne (R.F.)	129,0	338,0	Luxembourg	3,0	7,1
Belgique	28,4	48,0	Pays-Bas	20,0	56,0
France	82,5	231,0	Communauté	289,0	847,0
Italie	26,2	176,0			



### Prévisions de la consommation globale d'énergie primaire

en millions de tec

	1950	1975		1950	1975
Allemagne (R.F.)	129,0	330,0	Luxembourg	3,0	7,1
Belgique	28,4	48,0	Pays-Bas	20,0	56,0
France	82,5	231,0	Communauté	289,0	847,0
Italie	26,2	176,0			



● C'est donc le **prix de l'énergie importée**, prépondérante dans l'approvisionnement de l'Europe, qui constitue à terme l'élément essentiel de la détermination des coûts de l'énergie communautaire pour l'ensemble de la Communauté.

● En ce qui concerne la demande, la **part relative des différents secteurs** continuera à se modifier. La transformation la plus spectaculaire découle du fait que la consommation d'électricité augmentera à un rythme beaucoup plus rapide que celle des autres formes d'énergie. La production d'électricité d'origine hydraulique, géothermique et nucléaire ne pouvant couvrir qu'une part très modeste de l'accroissement de la demande, c'est le secteur «centrales thermiques» qui devra en couvrir l'essentiel. La part des transports se développera également tandis qu'une diminution relative interviendra en sidérurgie, dans les «autres industries» et dans le secteur domestique.

**Répartition des besoins totaux d'énergie primaire selon les secteurs d'utilisation (1)**

■ en millions de tec

● en %

		1965	1970	1975
Sidérurgie	■	63,7	77,0	85,6
	●	11,2	11,0	10,1
Autres industries	■	105,8	125,1	143,2
	●	18,6	17,9	16,9
Transports	■	79,8	101,9	127,6
	●	14,0	14,5	15,1
Secteur domestique	■	115,5	133,0	150,5
	●	20,2	19,0	17,8
Centrales électriques(2)	■	48,3	62,1	80,7
	●	8,5	8,9	9,5
Centrales thermiques	■	110,1	150,5	201,8
	●	19,3	21,5	23,8
Producteurs primaires, pertes transformation et distribution	■	46,7	50,6	57,6
	●	8,2	7,2	6,8
Total	■	570	700	847
	●	100	100	100

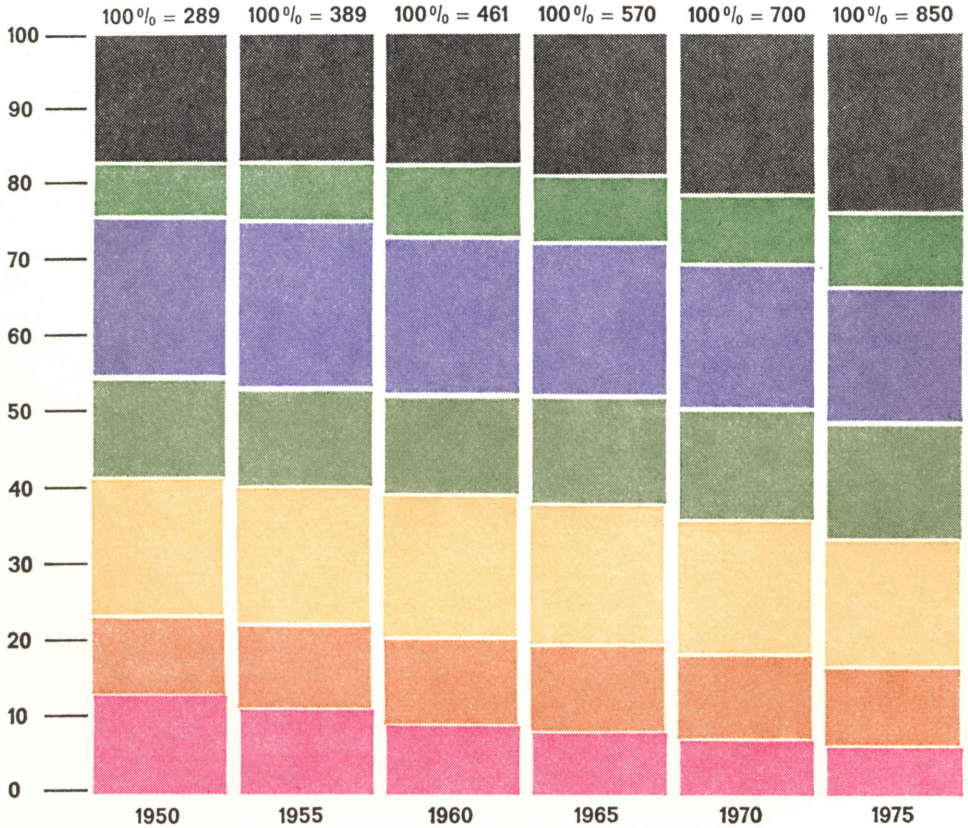
(1) Prévisions.

(2) Hydrauliques, géothermiques et nucléaires.

## Répartition des besoins totaux d'énergie selon les secteurs d'utilisation

en pourcentage du total en millions de tec indiqué pour chaque année

- Producteurs primaires, pertes à la transformation et à la distribution
- Sidérurgie
- Autres industries
- Transports
- Secteur domestique
- Centrales électriques hydrauliques, géothermiques et nucléaires
- Centrales thermiques





**Quelle que soit l'hypothèse adoptée pour la future politique énergétique en Europe, il est clair que la Communauté dépendra, pour la majorité de ses approvisionnements, des importations de pays tiers.** Selon le degré de protection ou d'aide aux productions communautaires, le pourcentage d'énergie importée pourra varier mais seulement à l'intérieur d'une certaine marge.

**Pourtant, économiquement et politiquement, la Communauté doit s'assurer une sécurité raisonnable d'approvisionnement,** tant en ce qui concerne les quantités d'énergie disponibles que leurs qualités et le prix du marché.

Cette relative sécurité est-elle possible?

### ► Houille

Pour la houille extraite dans la Communauté, la compétition avec les autres sources d'énergie se présente dans des conditions difficiles: même si on corrige les inégalités des règles de concurrence et de régime qui pénalisent le charbon, même si on cesse de pratiquer des prix anormalement bas à l'importation pour certains produits énergétiques et si les rendements «fond» augmentaient de 70% en 15 ans dans les mines de houille de la Communauté, des mesures de protection et d'aide devraient être adoptées dans le cadre d'une politique énergétique communautaire si on veut que la houille continue à représenter une part importante dans l'approvisionnement énergétique du marché commun.








Il est important qu'une réponse soit fournie pour une période assez longue au sujet des mesures de protection et de soutien aux mines de houille. L'industrie charbonnière exige en effet une certaine stabilité de l'emploi et elle conditionne un certain équilibre régional.

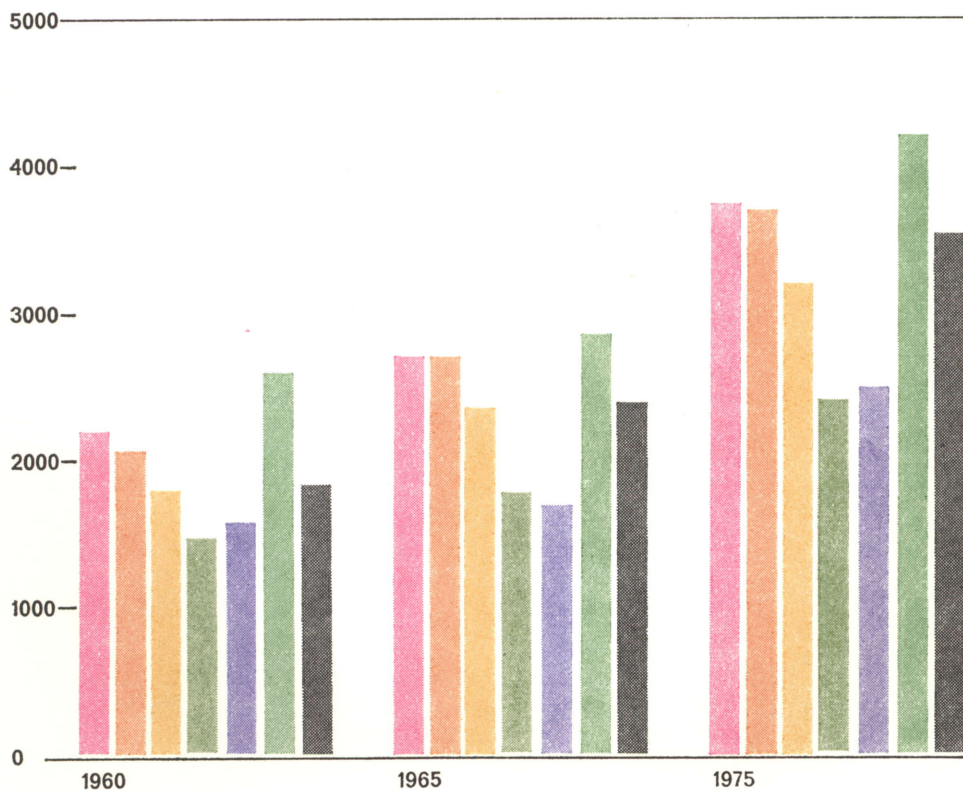
Le risque serait grand de voir les ouvriers et les cadres des mines chercher un emploi dans d'autres industries car ces départs risqueraient d'entraver le plein emploi des capacités techniques des meilleures mines et de compromettre ainsi la rationalisation. De même, l'incertitude concernant l'avenir risque de décourager les investissements nécessaires à la modernisation et à l'adaptation des exploitations.

Enfin, certaines régions de la Communauté dépendent très largement des mines de houille et l'adaptation de celles-ci ne peut s'opérer sans tensions sociales et économiques insupportables que s'il est possible de mettre parallèlement en œuvre des programmes de reconversion industrielle régionale, eux-mêmes établis à la lumière des perspectives à long terme.

## Évolution du rendement fond par poste

moyenne par bassin en kg

-  Ruhr (y compris Aix-la-Chapelle)
-  Sarre
-  Campine
-  Sud Belgique
-  Nord-Pas-de-Calais
-  Lorraine
-  Limbourg



En ce qui concerne les autres sources, la Communauté dispose de certaines disponibilités propres :

### ► Lignite

Production envisagée à long terme de 34 millions de tec, produite à concurrence de plus de 95% en République fédérale, soit une augmentation de 5 millions de tec par rapport à 1960.

### ► Pétrole et gaz naturel

Les réserves de pétrole brut dans la Communauté ne représentent que 1% des réserves mondiales et pour maintenir la production actuelle — soit environ 20 millions de tec — des découvertes nouvelles sont nécessaires. L'exemple du gaz naturel montre combien il est difficile dans des cas semblables de faire des prévisions pour une date aussi éloignée que 1975. Avant la découverte de Slochteren au nord des Pays-Bas, les espérances de production annuelle pour 1975 étaient évaluées de 44 à 56 millions de tec pour des réserves actuelles de 560 à 850 milliards de mètres cubes. Or, tous ces chiffres sont périmés: l'estimation des réserves officiellement admises pour le seul gisement de Groningue porte sur 1.100 milliards de mètres cubes. Cet événement a brusquement suscité un réveil de l'activité de recherche pétrolière en Europe, plus précisément tout le long des côtes de la mer du Nord. Il est évidemment trop tôt pour émettre des pronostics sur les résultats que l'on peut en attendre.

### ► Énergie hydraulique et géothermique

La production d'électricité a doublé de 1950 à 1960, mais le taux de croissance ne pourra être maintenu car les sources encore exploitables décroissent rapidement; elle représentera toutefois quelque 62 millions de tec en 1975, soit 19% de l'ensemble des besoins en électricité.

### ► Énergie nucléaire

On prévoit que des centrales de grande dimension seront compétitives dès 1970 pour couvrir la base du diagramme de charge. La contribution de l'électricité nucléaire à l'approvisionnement énergétique de la Communauté pourra être de 8 millions de tec en 1970 et de 24 à 40 millions de tec en 1975, soit de 3 à 5% du besoin total de l'époque.

**Quoi qu'il en soit, il paraît raisonnable aujourd'hui de tableer sur une production intérieure de l'ordre de 380 millions de tec en 1975, soit sensiblement moins de 50% des besoins d'énergie de l'époque.**

## **D'où pourrait provenir l'énergie importée? Sous quelles formes sera-t-elle achetée?**

Aussi longtemps que le **pétrole** restera plus avantageux que le charbon américain, il constituera l'essentiel des importations d'énergie. D'où proviendra-t-il? Il est impossible de donner dès aujourd'hui une image de la répartition des approvisionnements de 1975. Les prix et les coûts joueront un rôle décisif. Sans doute les très vastes gisements situés autour du golfe Persique continueront-ils à exercer une grande influence sur le marché; cependant, les nouvelles régions pétrolières d'Afrique offrent certainement des possibilités de développement intéressantes aussi bien en quantités qu'en prix. En outre, l'Amérique latine et l'Europe orientale disposent de potentiels qui contribueront encore longtemps à l'approvisionnement de l'Europe.

Bien entendu, la Communauté importera aussi du **charbon** surtout en provenance des États-Unis; le volume de ces achats dépendra à la fois de la politique d'aide qui sera adoptée en faveur du charbon communautaire et des prix des autres sources d'énergie importées avec lesquelles il est en compétition.

Enfin, il pourrait être importé de 20 à 30 millions de tec de **gaz naturel** extra-européen en 1975.

Compte tenu des disponibilités qui viennent d'être citées (charbon américain, pétrole du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Amérique latine), l'approvisionnement de l'Europe paraît assuré de façon satisfaisante pour les 15 à 20 années qui viennent en ce qui concerne les quantités et abstraction faite d'interruptions accidentelles et passagères contre lesquelles il est possible de se prémunir par des mesures appropriées.

### **Mais le problème de la sécurité d'approvisionnement se pose aussi en termes de prix.**

Pour le **charbon vapeur importé des U.S.A.**, on peut estimer sur la base du volume potentiel et des conditions de l'offre que le prix central pourrait s'établir en 1970 entre 13 et 13,5 dollars tandis que, pour les **charbons à coke des U.S.A.**, les prix varieront selon les qualités de 14,5 à 16,5 dollars rendu port mer du Nord.

Quant aux **prix des produits pétroliers** et du pétrole brut, deux observations s'imposent:

Les prix les plus bas enregistrés depuis quelques années sur le marché de certains produits doivent être considérés comme exceptionnels: il en est ainsi, par exemple, des prix de 11 à 12 dollars par tonne de **fuel lourd** en Europe du Nord.

Le prix du **pétrole brut**, d'autre part, peut être décomposé en trois éléments interdépendants (cf. graphique p. 22):

- le «coût technique» de production,
- une marge, variable suivant les gisements exploités et les marchés desservis, qui revient aux compagnies productrices,
- les redevances et impôts versés aux États de production.

Compte tenu du rapport élevé entre réserves et production au Moyen-Orient, il n'y a pas de raison de prévoir une hausse appréciable des «coûts techniques» dans cette région. Celle-ci pourrait fournir sans difficulté majeure 600 à 700 millions de tonnes par an d'ici une dizaine ou une quinzaine d'années.

Le second élément contribue non seulement à la rémunération du capital mais aussi au financement de dépenses d'exploration ou de recherche technique ainsi qu'aux investissements nécessités par l'expansion des débouchés.

Le troisième élément représente dans le cas des gisements les plus rentables jusqu'à 40% et plus des recettes moyennes actuelles. Il implique évidemment la présence d'un élément politique dans la formation du prix du pétrole. S'il ne faut pas en minimiser les conséquences, il ne convient pas non plus d'exagérer les incertitudes qui peuvent en découler car les pays exportateurs de pétrole ont intérêt à maintenir la compétitivité de leurs ressources. Il y a donc des limites économiques à la fiscalité au niveau de la production. Inversement, les pays consommateurs ont intérêt à ne pas ignorer que les pays producteurs ont besoin d'une certaine sécurité de leurs ressources financières. Il en résulte qu'à l'avenir l'intérêt mutuel des fournisseurs et des acheteurs devrait se traduire dans une recherche commune de la stabilité.

---

## Pour un marché commun de l'énergie

---

De l'évolution structurelle qui s'est produite et se poursuit sur le marché de l'énergie ainsi que des perspectives à long terme en matière d'approvisionnement, quelques conclusions s'imposent pour l'Europe :

### ➤ En matière pétrolière

il s'agit d'abord de suivre avec attention et d'encourager les efforts tendant à la **diversification des approvisionnements** ainsi qu'à la **recherche de nouvelles ressources** pour l'avenir. Il faudrait aussi veiller au **maintien de la concurrence** sur le marché, sans pour autant gêner la réalisation des objectifs précédents.

### ▶ Pour l'énergie nucléaire

il faut déterminer une cadence de développement des installations de grande dimension qui, à échéance de 15 à 20 ans, renforcera de manière appréciable la sécurité d'approvisionnement énergétique de la Communauté européenne.

### ▶ Pour le charbon

se révèle nécessaire une politique qui en même temps se fixe comme objectif un **approvisionnement économique en charbon communautaire** et vise parallèlement à une **rationalisation profonde de l'exploitation** sans provoquer des troubles dans l'emploi des mineurs et dans les bassins charbonniers.

Cette politique charbonnière devra définir les critères qui devront présider au choix de la forme la plus économique de protection et de soutien aux charbons communautaires. Sans aide, en effet, le charbon communautaire sous la pression de la concurrence extérieure ne pourra suivre le rythme. Non seulement les capacités sont limitées, mais encore, la hausse des coûts et des salaires pèsera lourdement sur les mines européennes.

### ▶ Pour les autres sources

le problème consiste essentiellement à promouvoir le développement économiquement raisonnable de la production communautaire, notamment de gaz naturel.

En fait, il n'est pas possible de dissocier, dans la politique à adopter par l'Europe, les diverses sources d'énergie: toute mesure prise concernant l'une se répercute immédiatement sur les autres. Ainsi, si on décide d'accorder une aide au

charbon communautaire, le niveau des importations s'en trouve modifié: profondément, pour les charbons des pays tiers; dans une mesure moindre, pour le pétrole brut ou les produits substituables au charbon.

Ceci explique pourquoi le tableau ci-dessous contient des «fourchettes» pour la production communautaire et les importations charbonnières.

---

**Structure de l'approvisionnement énergétique de la Communauté en 1960 et 1975**

---

● en %

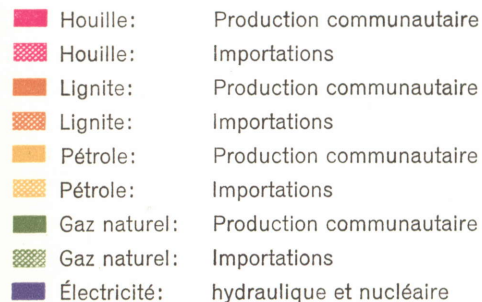
		Production communautaire		Importations		Total	
		1960	1975	1960	1975	1960	1975
Charbon	●	51	15—23 <sup>(1)</sup>	3	11—5	54	26—28
Lignite	●	6	4	1	0	7	4
Pétrole	☆	4	2	23	50—44	27	52—46
Gaz naturel	●	3	5—7	0	3	3	8—10
Énergie hydraul.	●	9	7	0	0	9	7
Énergie nucl.	●	0	3—5	0	0	0	3—5
Total	●	73	36—48	27	64—52	100	100

<sup>(1)</sup> Le chiffre fort correspond à l'hypothèse d'une politique d'aides maxima aux charbons communautaires, c'est-à-dire une aide de 4 à 5 dollars par tonne, le chiffre faible à l'hypothèse d'une absence totale de protection. Le phénomène inverse se retrouve aux importations.

---

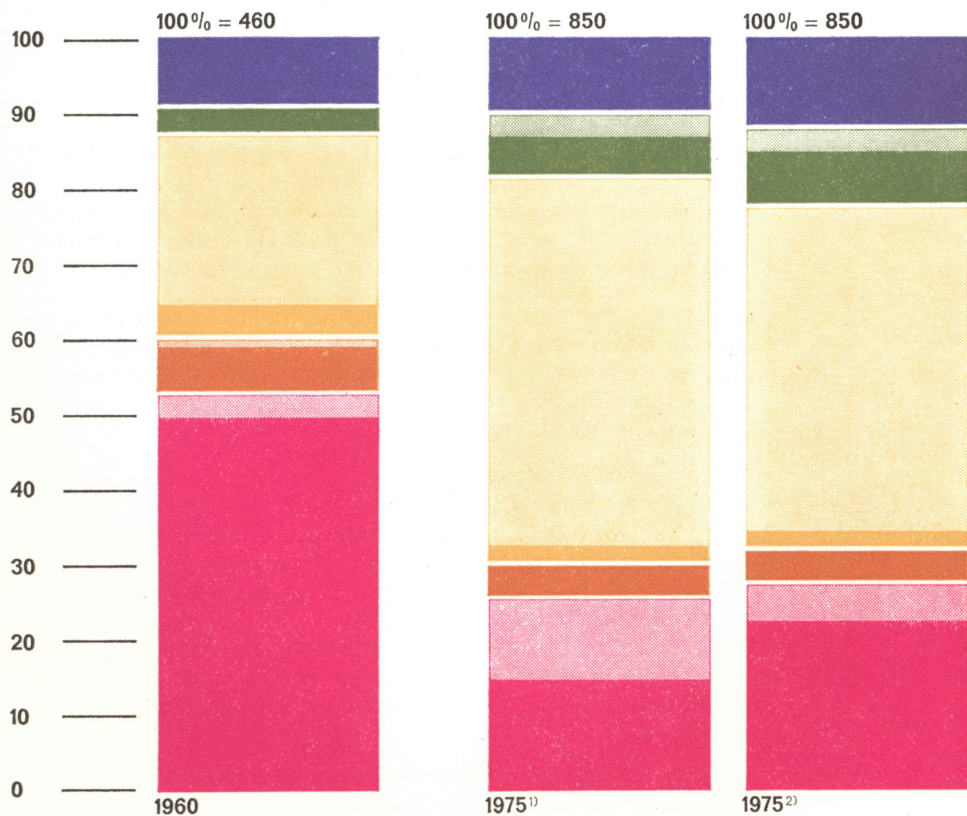
## Structure de l'approvisionnement énergétique de la Communauté en 1960 et 1975

en %



(<sup>1</sup>) Hypothèse d'absence totale de toute protection à la production communautaire.

(<sup>2</sup>) Hypothèse d'une politique d'aides maxima aux charbons communautaires.





Le tableau et le graphique expriment clairement la structure de l'approvisionnement énergétique en 1975, avec les phénomènes déjà analysés (croissance des besoins, importance croissante des produits importés, etc.) mais aussi avec le champ réel où le choix politique jouera en faveur de l'une ou l'autre hypothèse énoncée.

Pour l'Europe, c'est un problème de politique commune de l'énergie qui se pose, avec la nécessité de définir clairement les objectifs, les moyens d'action et les règles pour l'ensemble.

**Un large accord existe au sein de la Communauté sur les objectifs à poursuivre:**

- **approvisionnement communautaire à bon marché, le moindre coût devant toutefois être conçu et recherché dans une perspective assez longue, et non simplement dans l'actualité immédiate;**
- **la sécurité et la stabilité d'approvisionnement, tant en matière de coûts que de quantités disponibles;**
- **libre choix du consommateur et égal accès à l'énergie pour toutes les entreprises dans le cadre d'un marché commun général;**
- **concurrence équitable entre les diverses sources d'énergie et harmonisation des règles prévues par les traités européens en matière de politique commerciale envers les pays tiers, d'aides accordées par les États et des pratiques dans le domaine des prix;**
- **respect des droits des travailleurs et des besoins des régions en matière d'emploi, dans le cadre de l'assainissement charbonnier à réaliser dans des délais raisonnables et des programmes de reconversion à mettre en œuvre pour la création d'activités nouvelles.**

Pour réaliser ces objectifs, les trois exécutifs européens — Haute Autorité de la C.E.C.A., Commission de la C.E.E. et Commission de la C.E.E.A. — préconisent la création d'un marché commun de l'énergie, lequel serait préparé par des dispositions spéciales concernant les diverses sources d'énergie tout au long d'une période transitoire, permettant d'accélérer l'adaptation des charbonnages, d'encourager la diversification des sources d'approvisionnement et de mettre en place une politique commune pour les importations et les stockages.

Un **premier pas** dans le sens d'une **politique commune de l'énergie** a été fait le **21 avril 1964** lorsque les gouvernements

réunis au Conseil de ministres de la C.E.C.A. ont adopté le **protocole d'accord** que nous publions en annexe.

Ce protocole rappelle les données et les objectifs poursuivis tels que nous les avons décrits ci-dessus. Il affirme la volonté des gouvernements de mettre en œuvre une politique commune sur des points essentiels, notamment en ce qui concerne:

- la politique commerciale et d'approvisionnement dans les pays tiers;
- le régime des aides d'État;
- les règles et conditions régissant la concurrence pour les différentes sources d'énergie.

Le **traité unique** qui doit en principe sanctionner la fusion des Communautés européennes en 1967 devrait comporter les dispositions nécessaires à une telle politique commune.

Compte tenu des délais que nécessite encore la définition d'une politique commune de l'énergie, le Conseil a prévu des **mesures immédiates** pour la période intermédiaire entre 1964 et 1967.

► Ainsi il est prévu que les **charbonnages** pourront bénéficier de **mesures de protection ou de soutien**, d'une manière généralement dégressive, en vue de stimuler leur rationalisation ou leur adaptation aux conditions du marché. De son côté, la Haute Autorité est invitée à faire des propositions au Conseil pour la **mise en œuvre d'un régime communautaire d'aide des États** aux mines de houille.

► Pour le **pétrole et le gaz naturel**, le Conseil a également prévu certaines dispositions. Ainsi, les gouvernements rechercheront une **politique commune de stockage des hydrocarbures**; ils aborderont la question de l'**harmonisation des taxes sur les produits pétroliers** et rechercheront pour les combustibles pétroliers un **régime fiscal** adapté aux objectifs de la politique énergétique européenne. Des **consultations permanentes** sont prévues avec la Commission de la C.E.E. pour réaliser ces objectifs et coordonner les mesures prises.

► En matière d'**énergie nucléaire**, les gouvernements ont décidé d'intensifier l'**action de recherche** et d'**aide au développement** afin de rapprocher le moment où cette source nouvelle d'énergie pourra contribuer à la couverture des besoins dans la Communauté.

**Ainsi, par ce protocole, un champ a été ouvert à la décision de politique commune en matière énergétique. C'est là un fait important pour la Communauté européenne. Sans doute, l'adoption de ce protocole ne constitue-t-elle pas par elle-même un point d'arrivée, mais seulement un jalon sur la voie d'une véritable politique commune de l'énergie.**

**Un cadre a été dressé.**

**Une date objective a été fixée pour cette politique d'ensemble de l'énergie: 1967. C'est là une méthode qui a été souvent employée avec succès dans les Communautés européennes pour résoudre d'autres problèmes aussi difficiles.**

---

# Annexes

---

## Documents et études

---

### Travaux du groupe interexécutifs «Énergie» et de la Haute Autorité

---

10 octobre	1959	Aide-mémoire sur la réalisation d'une politique coordonnée de l'énergie (Interexécutif)
19 mars	1960	Note intérimaire sur la coordination des politiques énergétiques (Interexécutif)
10 janvier	1961	Premières mesures en vue d'une coordination de la politique énergétique (Interexécutif)
26 octobre	1961	Premières mesures dans le domaine des importations de charbon des pays tiers (Haute Autorité)
25 juin	1962	Mémorandum sur la politique énergétique (Interexécutif)
21 déc.	1962	Étude sur les perspectives énergétiques à long terme de la Communauté (Interexécutif)
3 avril	1963	Projet d'accord tendant à créer, en ce qui concerne le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, les conditions permettant la réalisation d'un marché commun de l'énergie (Haute Autorité)

---

### Travaux de gouvernements et du Conseil de ministres

---

11 sept.	1963	Projet de protocole transitoire entre les États membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, relatif à des dispositions spéciales et temporaires visant à atteindre les objectifs fixés dans le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (Ministère de l'économie de la république fédérale d'Allemagne)
22 nov.	1963	Proposition d'un projet de résolution (Comité spécial «Politique énergétique» institué par le Conseil spécial de ministres)
21 avril	1964	«Protocole d'accord en matière d'énergie» adopté par les représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil de ministres

---

### Résolutions du Parlement européen

---

22 juin	1959	Le développement de la politique énergétique européenne
30 juin	1960	Problèmes de la coordination dans le domaine de la politique énergétique
20 février	1962	Coordination des politiques énergétiques

17 octobre	1963	La politique énergétique proposée dans le mémorandum du 25 juin 1962
28 nov.	1963	Aspects sociaux de la politique commune de l'énergie
22 janvier	1964	La politique énergétique proposée dans le mémorandum du 25 juin 1962

---

### **Protocole d'accord du 21 avril 1964**

---

Les gouvernements des États membres des Communautés européennes, réunis au sein du Conseil spécial de ministres de la C.E.C.A.,

1. Convaincus de la nécessité de réaliser dans le cadre du marché commun général un marché commun de l'énergie prenant en considération

a) les données suivantes:

la part croissante des importations d'hydrocarbures qui, de l'avis du groupe interexécutifs, couvriront dans quelques années plus de la moitié des besoins totaux d'énergie de la Communauté,  
l'existence de ressources énergétiques dans la Communauté,  
les perspectives offertes par le développement de l'énergie nucléaire,  
l'importance des aspects sociaux,

b) et les objectifs suivants:

un approvisionnement à bon marché,  
la sécurité de l'approvisionnement,  
la progressivité des substitutions,  
la stabilité de l'approvisionnement tant en ce qui concerne son coût que les quantités disponibles,  
le libre choix du consommateur,  
une concurrence équitable sur le marché commun entre les différentes sources d'énergie,  
la politique économique générale;

2. Considérant les délais que nécessite encore la définition d'une politique commune de l'énergie;
3. Considérant que la situation actuelle dans le domaine du charbon appelle des mesures immédiates;
4. Considérant la décision prise par les six gouvernements le 24 février 1964 de réaliser la fusion des Communautés;

I

5. Affirment leur volonté de poursuivre leurs efforts pour élaborer et mettre en œuvre une politique commune de l'énergie, dans le cadre de cette décision, notamment en ce qui concerne:

- la politique commerciale et d'approvisionnement en provenance des pays tiers,
- le régime des aides des États,
- les règles et conditions régissant la concurrence pour les différentes sources d'énergie;

II

6. Sont disposés, compte tenu des considérations ci-dessus:

- a) à réaliser des conditions qui assurent une exploitation économiquement raisonnable des sources d'énergie disponibles en évitant entre les producteurs de la Communauté des distorsions susceptibles de perturber le marché commun;
- b) à promouvoir le développement, dans la Communauté, de la production d'énergie dans les conditions précisées ci-dessous.

III

### **Charbon**

En ce qui concerne le charbon, les gouvernements

7. Prennent en considération la nécessité, suivant des modalités juridiques appropriées, d'appuyer, par des aides de l'État, les mesures, notamment de rationalisation, prises par les charbonnages afin de s'adapter aux conditions du marché et, en complément de cet appui, d'aider les charbonnages d'une manière généralement dégressive par des mesures de protection ou de soutien;
8. Veilleront à prendre les mesures utiles pour éviter que les circonstances conjoncturelles ne perturbent la réalisation de leur politique énergétique et le bon fonctionnement du marché commun;
9. Estiment opportun que les mesures de politique énergétique permettent aux pays intéressés d'établir des perspectives quantitatives à moyen terme de production par bassin;
10. S'engagent à orienter les mesures envisagées au titre du paragraphe III ainsi que celles déjà prises vers les objectifs énoncés au paragraphe I ci-dessus,

décident de procéder, au sein du Conseil spécial de ministres avec la Haute Autorité, à des consultations sur les mesures envisagées au titre du paragraphe III, avant leur entrée en vigueur — sous réserve de cas d'urgence particuliers,

s'efforceront de coordonner l'ensemble de ces mesures;

11. Invitent la Haute Autorité à leur faire, dans le cadre du traité de Paris et en tant que de besoin, des propositions de procédure pour la mise en œuvre d'un régime communautaire d'aides des États;

12. Estiment que le problème de l'approvisionnement à long terme de la Communauté en charbon à coke doit faire l'objet d'une attention particulière du Conseil.

#### IV

##### **Hydrocarbures (pétrole et gaz naturel)**

En ce qui concerne le secteur des hydrocarbures, les gouvernements, dans le cadre du traité de Rome,

13. Déclarent vouloir mettre en œuvre une politique commune qui garantisse un approvisionnement largement diversifié à des prix aussi bas et stables que possible suivant des modalités adaptables aux circonstances;

14. Sont disposés à promouvoir le développement économiquement raisonnable de la production communautaire d'hydrocarbures;

15. Rechercheront une politique commune de stockage d'hydrocarbures;

16. Affirment à nouveau leur volonté de faire progressivement disparaître dans les termes et dans l'application de leur réglementation nationale toute discrimination entre leurs ressortissants et ceux des États membres;

17. Rechercheront, pour les combustibles pétroliers, un régime fiscal adapté aux objectifs de la politique énergétique énoncés ci-dessus;

18. Expriment le souhait que la question de l'harmonisation des taxes sur les autres produits pétroliers soit examinée;

19. Décident de procéder à des consultations permanentes, avec la Commission de la C.E.E., pour réaliser les objectifs précités et pour coordonner les mesures prises dans le secteur des hydrocarbures.

#### V

##### **Énergie nucléaire**

En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les gouvernements sont disposés, dans le cadre et selon les modalités du traité créant la C.E.E.A.,

20. A promouvoir et à intensifier l'action de recherche, d'expérimentation et d'aide au développement industriel nucléaire dans la Communauté, afin de permettre à cette nouvelle source d'énergie d'apporter, dès que possible, toute la contribution qu'elle pourra fournir, dans des conditions économiques, à la couverture des besoins en énergie dans la Communauté.

